

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 075/2013 : "Décision modificative n° 2, assainissement" (remis en séance).

DECISION MODIFICATIVE N°2-BUDGET ASSAINISSEMENT

M. RAGU présente le rapport.

Il s'agit d'une décision modificative sur le budget de l'assainissement relatif à un emprunt à taux à 0%. Ce dernier a été intégré au DOB mais non prévu dans le budget primitif 2014 à la ligne remboursement d'emprunt.

Vu la nécessité de procéder à des modifications budgétaires sur le budget de l'assainissement,

Vu le projet présenté,

Le rapport du Maire entendu,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **PAR 24 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS**
GLEYZE, Mme DAMON)

(M.

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget de l'assainissement telle que jointe à la présente.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h19.